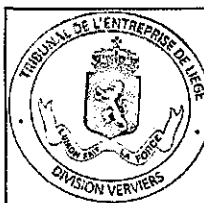


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21068682



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

02 JUIN 2021

Greffier

Le greffier

N° d'entreprise : **0402 301 362**

Nom

(en entier) : **SCHOONBROODT HYDRAULICS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Epargne, 11 - 4800 VERVIERS**

Objet de l'acte : Nomination administrateurs

Extrait Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et en l'application de l'AR N°4 du 9 avril 2020, l'assemblée générale qui devait se tenir le 24 juin 2020 a été reportée au 27 août 2020.

Ce 27 août 2020 à 16.00H s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la SA SCHOONBROODT HYDRAULICS sous la Présidence de Monsieur Philippe SCHOONBROODT.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents :

- Monsieur Philippe SCHOONBROODT, demeurant rue Neuve, 65 à 4730 RAEREN – Administrateur,
- SRL MD TECHNICS, Administrateur-délégué, représentée par son administrateur Monsieur Michel DETHIER,

Monsieur le Président désigne MD TECHNICS, représentée par son administrateur, Monsieur Michel DETHIER, en qualité de secrétaire.

Le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- Nomination administrateurs

Tous les mandats étant arrivés à leur terme, il y a lieu de procéder à la nomination et aux renouvellements du mandat des administrateurs suivants:

- La SRL MD TECHNICS en qualité d'Administrateur Délégué représentée par son Administrateur M. Michel DETHIER,
- M. Philippe SCHOONBROODT en qualité d'Administrateur,
- M. Michel DETHIER en qualité d'Administrateur.

Conformément aux statuts tous les mandats auront une durée de six ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les Comptes Annuels de l'année 2025. Ces mandats ont pris cours le 24 juin 2020.

La séance est levée à 16,30 heures.

Certifié conforme
Michel DETHIER
Administrateur

Déposé en même temps PV de l'AGO du 27 août 2020.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).